

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 mars 2022 à 14h

DÉLIBÉRATION N°2022-03-01

Compte de gestion 2021

Date de convocation : 4 mars 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Yann LE FUR, suppléant de Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Carine BOQUET, suppléante de Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Cyriaque LETHUILLIER, suppléant de Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Julien DEMAZURE

Secrétaire de séance : M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100
Quorum : 11 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 9
Pouvoirs : 2
Votants : 11 représentant 100 voix

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif. Il est établi par le trésorier. Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante dans les deux mois qui suivent le vote du DOB et préalablement au compte administratif.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2021, étant entendu que les écritures du compte de gestion produit par M. le Trésorier de Rouen Métropole sont parfaitement concordantes avec celles du compte administratif présentées pour ce même exercice.

En synthèse les écritures sont les suivantes :

Le Budget principal en 2021 :

- Section de Fonctionnement : 1 041 852.20 €
- Section d'Investissement : 40 668.80 €

Les résultats de l'exercice 2021 :

- Excédent de fonctionnement : 43 371.82 €
- Déficit d'investissement : -14 643.80 €
- Résultat antérieur reporté (N-1) : 240 696.20 €
- **Résultat cumulé 2021 (clôture) : 269 424.22 €**

Délibération :

Le Conseil syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Monsieur le Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que l'ensemble des écritures d'ordre que l'ordonnateur lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue de comptes,

DECIDE d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021.

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards and loops back to the right, ending in a small flourish.

Julien DEMAZURE